

Assemblée générale du Taekwondo Biot Dojang

Les adhérents du taekwondo Biot Dojang se sont réunis au dojo en assemblée générale ordinaire le samedi 6 octobre 2007.

Il est dressé une feuille de présence signée par chaque adhérent entrant en séance. L'état des signatures permet d'atteindre le quorum (55 signatures sur 92 adhérents).

La séance est ouverte à 12H40 par la présidente, Madame Valérie Caléca. L'assemblée générale désigne le bureau représenté par:

Mme Caléca Valérie (Présidente)
M. Oddou Michel (Vice-Président)
Mme Oddou Christiane (Trésorière)
Mme Doucet Brigitte (Secrétaire)
Mlle Quatremère Aurélie (Responsable compétitions)
Absent excusé : Philippe Jassaud

La parole est donnée à M. Pierre Caléca, fondateur du club, pour un récapitulatif des résultats obtenus lors de l'année sportive 2006-2007.

L'école de Taekwondo Biot finit première école de la région PACA. M. Caléca remercie tous les adhérents, compétiteurs et non compétiteurs, qui participent aux très bons résultats de l'école. Il souligne le très bon état d'esprit de groupe, moteur de ces excellents résultats sportifs. Il rappelle que les adhérents du club viennent de tout le département (de Eze à Mandelieu).

Cette année, l'école va participer à plusieurs compétitions sans touches pour les tous petits ainsi qu'à plusieurs compétitions techniques.

M. Pierre Caléca rappelle le règlement à suivre lors des entraînements.

Le Vice-Président, M. Michel Oddou, présente les membres du bureau et leurs nouvelles attributions décidées lors d'une réunion au mois d'Août 2007. Un nouveau secteur a été créé cette année et confié à Mlle Aurélie Quatremère. Elle sera chargée de la gestion des compétitions (inscriptions des combattants, réservations des hôtels, des billets d'avions, des voitures, gestion administrative des combats, ...) auxquelles l'école va participer.

Le club de taekwondo Biot Dojang s'est vu confier par le Comité Régional PACA de Taekwondo, la responsabilité des pesées officielles pour les départements des Alpes-maritimes (06) et du Var (83). Les pesées se feront au Dojo Municipal de Biot.

Mme Christiane Oddou, Trésorière, présente le bilan comptable de l'exercice 2006-2007. Les déplacements pour les compétitions ont requis 62% du budget 2006-2007 soit un total de 18.282€.

A la fin de l'exercice comptable 2006-2007, le club a une réserve de trésorerie de 3.400€ lui permettant de préparer les premières compétitions dès le mois d'octobre 2007. Un dossier de demande de subventions sera déposé mi-octobre à la mairie de Biot. Ce dossier passera en commission en décembre 2007.

La trésorière présente ensuite le budget prévisionnel de 2007-2008:

Le nombre d'adhérents est de 100.

Le cours des adultes n'accueillera plus personne. Il reste quelques places aux cours des enfants.

Les frais de déplacement ont été estimés cette année à 25.000€.

Une licenciée du taekwondo Biot Dojang, Mlle Tifanie Goti, a été retenue au pôle France d'Aix en Provence. Le club a décidé de lui apporter une aide financière. Cette aide portera sur son hébergement.

Il est notifié qu'un certificat médical est obligatoire pour tous (Adultes et enfants).

Le mode de paiement pour les inscriptions a été modifié cette année. En effet, le règlement se fait en début d'année sportive.

Mlle Aurélie Quatremère, responsable des compétitions, informe les nouvelles règles mises en place pour les futures compétitions. Une date limite sera définie à l'avance et devra être respectée pour une meilleure gestion des inscriptions et diverses réservations (Hotels, billets d'avions, location de voitures, ...).

Les dates seront également mises sur le site internet du club.

L'ordre du jour été débattu dans sa totalité, la présidente, Mme Valérie Caléca, lève la séance à 12H55.

Présidente